

Les Maisons des Jeunes et de la Culture en France

J'assume la responsabilité de la coordination des maisons des jeunes et de la culture d'un réseau qui s'appelle la *Fédération française des maisons des jeunes et de la culture* et qui est un peu le réseau, je dirais historique, celui qui est à la naissance de l'ensemble de notre institution. J'assume pour cette fédération française la responsabilité de la délégation pour l'ensemble Lorraine-Champagne-Ardenne.

Je vais apporter quelques précisions quant à la spécificité des problèmes et aspirations des jeunes en France, les aspects de la politique nationale, régionale - et là nous parlerons de la région Lorraine - poursuivie par les autorités en faveur des jeunes, et nous verrons là qu'il existe un réel paradoxe dans notre système de décentralisation, et enfin, en troisième point, comment les maisons des jeunes et de la culture tentent de répondre à cette problématique jeunesse.

Quelle politique de la jeunesse?

Pour aborder le premier point, je voudrais revenir aux événements qui ont secoué notre pays en mars 1994. Je veux parler des manifestations de jeunes contre cette mesure préconisée par le gouvernement qui consistait à instituer un CIP, contrat d'insertion professionnelle. A la suite des manifestations de rues contre ce CIP, une commission nationale pour la consultation des jeunes a été mise en place. Je ne développerai pas les conditions de mise en oeuvre de cette consultation; je crois qu'une majorité de scientifiques, de sociologues, je pense à Pierre Bourdieu, on suffisamment expliqué leurs réticences, leur étonnement par rapport à la méthode employée. Néanmoins, 1.600.000 réponses constituent un fait social réel que l'on ne peut négliger. On peut en retirer principalement une inquiétude et une forte demande. Au niveau de l'inquiétude, c'est avant tout une grande peur de l'avenir qui tourne autour de deux pôles, d'une part la difficulté d'insertion professionnelle, les problèmes de chômage, d'entrée dans la vie active d'une classe jusqu'alors épargnée, et d'autre part une inquiétude par rapport à la santé: les jeunes parlent bien

entendu principalement du SIDA. Une demande forte, à savoir une demande de dialogue jeunes et adultes. L'enquête décèle aussi un intérêt vivace pour la vie de la cité et l'on s'aperçoit que le rejet signalé souvent dans les questionnaires des hommes politiques n'est pas en soi un rejet du politique. Face à ce constat les premières mesures envisagées et prises: possibilité d'être élu maire dès 18 ans, une infirmière dans chaque établissement scolaire de plus de 500 élèves, un conseil communal consultatif de la jeunesse dans chaque ville de plus de 3.500 habitants - je ne prendrai que ces trois là qui me semblent significatives, prises par le gouvernement -, semblent bien faibles.

En effet, s'apercevoir que dans les établissements de plus de 500 élèves, il n'y a pas obligatoirement une infirmière, beaucoup de Français le découvrent. Savoir que dans toutes les villes, les jeunes de moins de 18 ans, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas accès à la citoyenneté active par le vote - ne sont pas consultés sur leurs problèmes au niveau des associations de jeunesse, nous le savions, mais on n'a pas avancé pour autant. Dans les maisons des jeunes et de la culture nous avons initié le vote à 16 ans depuis 1974, c'est-à-dire avant que l'âge légal ne soit ramené de 21 à 18 ans, et l'on peut être élu au conseil d'administration dès l'âge de 18 ans. D'autre part le financement de ces mesures décidées par le gouvernement sera principalement pris sur des actions déjà envisagées et n'augmentera que peu le budget de la jeunesse et des sports ou des autres ministères sur leur ligne jeunesse. Il faut savoir que le budget de la jeunesse et des sports en France 1995 ne représente que 0,18 % du budget national.

Ceci m'amène au second point: quelle politique est poursuivie par les autorités nationale et/ou régionale? Je crois qu'il faut tout d'abord rappeler que dans les lois de décentralisation du début des années 80, le domaine de la jeunesse est resté domaine de l'Etat et n'a pas été transféré aux régions, exception faite de la construction et de l'entretien des établissements scolaires du second cycle, les lycées, mais là il s'agit du cas typique de l'éducation. Le domaine de la jeu-

nesse reste donc du domaine de l'Etat dans la définition d'un/de projet(s), mais singulièrement du domaine des collectivités locales sur le plan financier.

Mais peut-on parler d'une politique de la jeunesse? Y a-t-il actuellement une doctrine en matière de politique de la jeunesse? Je crois que l'on peut répondre par la négative. La politique qui avait prévalu non



Löffler
in: Publik-Forum

sans difficultés depuis la libération, celle de la construction d'une complémentarité, d'une cogestion, d'un partenariat, dirions nous aujourd'hui, entre l'Etat, puissance publique républicaine, et les grandes associations et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, puissance civile, n'a cessé d'être mise en cause par les pouvoirs publics dès la fin des années 60.

Le milieu de la décennie 70 voit débiter un problème de société qui ne manquera pas d'avoir de profondes répercussions sur la politique des pouvoirs publics en direction des jeunes, à savoir la crise économique et la montée du chômage. On assiste alors à une remise en cause de l'Etat-providence et du jacobinisme, la décentralisation étant désormais le mot clé du début des années 80, mais il n'y a pas transfert de compétence du domaine jeunesse et il n'y a donc pas de transfert de moyens. A chaque commune, à chaque collectivité territoriale à mener sa politique avec les moyens qu'elle jugera (et sur quels critères?) appropriés ou qu'elle jugera possibles.

Au cours des années 80 on voit se généraliser une orientation de la politique en direction des jeunes qui apparaît comme un palliatif aux maux dont ils sont sensés souffrir. Rappelons nous que le premier été chaud médiatisé, ce sont les Minguettes en 1981, banlieue lyonnaise. L'on favorise les activités sportives, l'on assiste à une diminution du nombre de constructions d'équipements socioculturels de type maisons des jeunes et de la culture, mais par contre à une progression des équipements sportifs et des espaces de

pratiques de détente basées sur la consommation individuelle. Au début des années 90 nous avons assisté au fin du fin de cette non-politique, à ce qu'on a appelé en France les projets "J", des projets financés par l'Etat: cela consistait à verser une somme d'argent - entre 1.000 et 3.000 francs français - à un ou plusieurs jeunes qui présentaient un projet, si minime soit-il, du genre: "Nous sommes deux, nous souhaitons partir dans le grand nord, faire un reportage photo et, en revenant, on le présentera autour de nous." Nous avons assisté là à une atomisation de l'aide de l'Etat sans projet global, surtout pas éducatif. On est passé du soutien aux associations de jeunes et d'éducation populaire à l'aide directe à la personne.

Pour terminer sur cet aspect de la question, je citerai un extrait du dernier rapport (novembre 94) du Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire: *«Des engagements non seulement parce que l'Etat central est de plus en plus tenté de régionaliser les problèmes de la jeunesse en s'en déchargeant soit sur les préfectures soit sur les collectivités territoriales, mais aussi parce que, faute de savoir soigner les causes des troubles et des révoltes juvéniles, il cherche avant tout à en prévenir les manifestations par toute une série de mesures qui, loin de constituer une politique pour les jeunes, une politique positive, vont du détournement des énergies: "faites du sport, cela éloigne les mauvaises pensées", au palliatif, voire au placebo.»*

Les MJC: principes et objectifs

Alors comment se situent les maisons des jeunes et de la culture dans cet environnement? Permettez-moi de faire un rappel historique, nous avons fêté il y a quelques mois le 50ième anniversaire de notre institution, puisque c'est en octobre 1944 que sont créées les maisons des jeunes et de la culture (MJC) qui s'appellent dans un premier temps d'ailleurs "République des jeunes". Création des MJC autour d'objectifs clairs, ambitieux, difficiles à réaliser, mais nécessaires à la démocratie et à la liberté, et l'époque, bien entendu, n'est pas innocente, octobre 1944: Paris vient d'être libéré en août et le reste du territoire ne sera libéré que quelques mois plus tard. Ces objectifs sont totalement contenus dans l'article 2 des statuts de toutes les MJC depuis cette époque. *«La maison des jeunes et de la culture qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel d'une communauté, village, ville, quartier, communauté de communes, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.»* Cet objectif central et général doit se concrétiser, pensons nous, dans trois directions de travail complémentaires.

D'abord la reconstitution permanente du lien social, la régénération sociale, pourrait-on dire, qui vise à combattre la solitude, les effets de rupture et d'exclusion. Les MJC sont également des espaces de qualification personnelle, sociale, culturelle permettant de mieux comprendre l'environnement dans lequel on se situe et éventuellement à le transformer. Là aussi

on est loin du concept de culture du 19^{ème} siècle. Les MJC enfin entendent être des espaces publics de citoyenneté, d'expression du conflit, d'invention permanente du politique, d'institution de l'individu dans sa capacité délibératrice, décisionnelle et d'acteur du développement. Cette dernière direction est pour nous essentielle. En effet, régénérer le lien social, mieux qualifier socialement et culturellement sans se préoccuper de la formation citoyenne, c'est s'exposer à des dérives contraires à la réalisation du projet même d'éducation populaire, dérives néfastes pour la démocratie. Je pense au développement du lien social, tel qu'on le vit actuellement dans certains quartiers, en termes communautaires, et là, il y a tout un débat autour de cela, on a un social fort qui existe dans certaines communautés mais qui se vit actuellement en termes d'exclusion par rapport aux autres, donc totalement contraire à notre projet d'éducation populaire.

Cette direction de travail s'appuie sur des référents et des principes communs et se met en oeuvre selon une pédagogie et des modes d'organisation spécifiques. Il est bien entendu que là je vais vous décrire le projet tel que nous essayons de le faire vivre dans les MJC en sachant que ce projet, tous les matins, il faut le remettre sur le métier. Voyons les référents, les principes communs.

Les jeunes d'abord. Si le projet MJC s'adresse à l'ensemble d'une population, y compris les adultes, il inclut en priorité les jeunes que nous refusons depuis 50 ans d'isoler, d'enfermer ou de traiter séparément. L'acquisition des dispositions essentielles à la démocratie et au passage à l'état d'adulte doit se réaliser dans le climat spécifique de la MJC, favorisant l'apprentissage de la liberté dans l'action, la réflexion, la confrontation. La liberté, la responsabilité ne se préchent pas et ne s'acquièrent que par l'exercice.

Secondo, une certaine conception de l'homme et de la culture ne réduisant pas l'homme cultivé à la seule culture artistique, mais lui permettant de comprendre sa situation dans le monde, de lui donner un sens et d'être capable de la transformer.

Enfin, ce que nous appelons l'invariance statutaire. Les MJC développent des actions diverses sur des espaces sociaux et avec des partenaires différents, bien entendu. Malgré cela leurs statuts associatifs sont leur référent commun, en quelque sorte leur charte de ralliement. Le but commun de toutes les MJC - et nous l'avons vu contenu dans l'article 2 de leurs statuts - est de faire prendre conscience aux jeunes de leurs aptitudes, de devenir des citoyens actifs et responsables. Pour cela deux principes essentiels, le premier, une laïcité ouverte, active qui fait de la confrontation d'idées une source d'enrichissement mutuel. La MJC est donc ouverte à tous, respectueuse des convictions personnelles, aux groupements comme aux individus isolés, mais elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession. Le second principe essentiel est le principe de cogestion qui associe en permanence les adhérents, les bénévoles, les professionnels, les représentants des pouvoirs publics, les forces vives et organisées de la société.

Voyons maintenant les modes pédagogiques et les modes d'organisation. Actuellement nous travaillons activement à une refonte de notre pédagogie, après le concept peu clair et un peu fourre-tout d'animation globale chère aux années 70, nous préconisons une démarche pédagogique dite par objectifs qui, à partir de la définition régulièrement actualisée du projet général de la MJC, choisit plusieurs objectifs généraux et opérationnels et met en place des démarches d'évaluation. Ce projet et cette pédagogie s'appuie sur un support organisationnel qui n'est pas que juridique et technique. Il constitue, pour peu qu'on lui donne sens et vie, un dispositif favorisant les trois directions de travail que j'ai rappelées en un mot.

Le moment fort de la vie de la MJC doit être l'assemblée générale annuelle. Elle doit faire l'objet d'une préparation méticuleuse, elle peut tout à fait constituer un objectif dans la démarche de pédagogie par objectifs. La mise en place des objectifs définis par l'assemblée générale est assurée par le conseil d'administration et le bureau élu par cette assemblée. Pour aider à la réflexion, à la mise en place de méthodes d'évaluation, il est conseillé de mettre en place un conseil de développement composé de représentants, d'usagers, d'adhérents, de bénévoles, de professionnels, des responsables d'activités du secteur d'intervention. Enfin, et c'est l'un des buts de la refonte actuelle de notre pédagogie, la mise en place dans chaque MJC d'un conseil de jeunes, composé de jeunes adhérents des MJC, tranche d'âge d'environ 13-25 ans, ayant pour mission de faire des propositions d'action avec et par les jeunes, de gérer des espaces spécifiques et un budget spécifique et qui élit parmi ses membres ceux qui participeront aux délibérations du conseil d'administration de la MJC. Un quart des membres du conseil d'administration doit être issu du conseil de jeunes. Nous réfléchissons aussi actuellement aux relations directes que pourraient mettre en place les différents conseils de jeunes tant au niveau régional que national.

Pour terminer je reprendrai la citation qui est un peu notre présentation lorsqu'on rencontre une collectivité, un partenaire, et qui reprend bien, je crois, l'ensemble de notre problématique et de notre développement: *«50 ans d'expérience dans la formation d'élus associatifs et de citoyens. Un corps professionnel, créateur et gestionnaire, une action très décentralisée sur le terrain, des espaces permanents d'initiative, les maisons des jeunes et de la culture contribuent à la vie associative et participent à une véritable démocratie locale et ce sont des lieux d'expression, d'épanouissement d'une population, elles génèrent un traitement coordonné et global des problèmes, une vraie démocratisation culturelle et assure la formation du public.»* Je crois que tout notre projet est effectivement compris dans ces quelques lignes et tout le débat en France porte sur ces questions. Mais je m'aperçois que dans les pays limitrophes nous sommes sur des terrains de réflexion identiques, et je reprendrai pour terminer une réflexion d'un sociologue belge de l'Université de Louvain qui nous disait qu'actuellement le seul lieu de démocratisation qui existe encore, le seul lieu de formation des publics en termes de formation citoyenne, ce sont les espaces que représentent les associations de jeunesse et d'é-

Les MJC entendent être des espaces publics de citoyenneté, d'expression du conflit, d'invention permanente du politique, d'institution de l'individu dans sa capacité délibératrice, décisionnelle et d'acteur du développement.

Jugendhäuser

ducation populaire. Et il nous rappelait que le plus important, en démocratie, c'est la phase délibératrice précédant la phase décisionnelle et que c'était dans cet espace-là que nos associations de jeunesse et d'é-

ducation populaire avaient totalement toute leur place.

Christian Lucie
Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture, Nancy